



Recuperation objet saisi apres garde a vue

Par **VULKA09**, le **17/07/2008** à **20:56**

Bonjour

Suite a une denonciation j'ai eu la visite a mon domicile de la gendarmerie et de l'office de la chasse qui me reprochait posséder des taxidermies (au nombre de 4)

Ces 4 taxidermies ont été saisies et j'ai été placé en garde a vue. Après quelques heures, j'aurai du être convoqué au tribunal

Cela fait plus de 3 mois et l'affaire a été classée sans suite, au vu de la faiblesse de l'infraction

Ces taxidermies sont encore presentes a la gendarmerie existe t-il une procedure pour récupérer mes objets ?????

Merci de votre réponse.

Par **MERLIN**, le **18/07/2008** à **22:58**

Bjr,

il faudrait écrire au Procureur de la République en rappelant les références du dossier, en expliquant que le dossier est classé sans suite et que vous souhaiteriez récupérer les objets saisis.

les délais de réponse peuvent parfois être long compte tenu de l'encombrement des juridictions.